



**Arrêté n°2022-096 portant fixation
des tarifs d'un colloque**

La Présidente,

VU le code de l'Education et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

VU la délibération n°30-2016 du Conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration au Président ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les tarifs d'inscription au colloque organisé les 17 et 18 Novembre 2022 par le laboratoire HCTI intitulé :

**Ethnicisation des figures publiques en Amérique du Nord (anglophone et francophone).
Enjeux nationaux, communautaires et locaux des célébrations**

sont fixés comme suit :

Préciser la typologie des participants et le tarif

Tarif Professeur et Enseignants Chercheurs :	60.00 TTC	54.55 HT
Tarif Doctorant :	40.00 TTC	36.36 HT
Tarif Comité d'organisation et Chercheurs du labo HCTI Brest :	Gratuit	
Conférenciers invités :	Gratuit	

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est mis en ligne sur le site internet de l'Université en application des dispositions de la délibération n° 75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

ARTICLE 6 : Le Directeur / la Directrice du laboratoire et l'Agent comptable de l'Université de Bretagne-Sud, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À Lorient., le 12 Septembre 2022

La Présidente,

Virginie DUPONT